

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS. . . .	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS. . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN.	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat,
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres,
 et légales corps 8. **0.50**

Sur 4 colonnes :

Annonces et (les dix 4^{es} lignes, la ligne. **0.60**
 aris divers 1 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

	PAGES
1. — Arrêté Résidentiel du 14 Avril 1915 portant classement dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements du Maroc Occidental	197
2. — Dahir du 15 Avril 1915 portant prohibition d'introduction dans la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien de tous les produits d'origine, de production et de fabrication allemande ou austro-hongroise.	198
3. — Dahirs du 29 Mars 1915 portant titularisation et nominations dans le personnel du Secrétariat de la Justice.	196
4. — Tableau d'avancement des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques pour l'année 1915.	198
5. — Arrêté Viziriel du 29 Mars 1915 portant avancement dans le personnel des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques	199
6. — Arrêté Viziriel du 29 Mars 1915 portant titularisations et nominations de Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques	199
7. — Arrêté Viziriel du 29 Mars 1915 portant nominations de Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques.	199
8. — Arrêtés Viziriels portant titularisations et nominations dans le personnel administratif de la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien	199
9. — Arrêté Viziriel du 12 Avril 1915 exceptant le territoire de l'Amalat d'Oudjda de l'application de l'Arrêté Viziriel du 17 Février 1915 portant fermeture de la chasse dans la zone française de l'Empire Chérifien.	199
10. — Arrêté Viziriel du 17 Avril 1915 portant organisation de la Commission spéciale chargée d'examiner les réclamations relatives à l'estimation des immeubles soumis à la Taxe Urbaine dans la nouvelle ville de Rabat.	200
11. — Note de la Direction Générale des Finances relative aux déclarations des cultures, animaux et arbres fruitiers imposables au Tertib	200
12. — Extraits du « Journal Officiel » de la République Française	201

PARTIE NON OFFICIELLE

13. — Situation politique et militaire du Maroc à la date du 17 Avril 1915.	204
14. — Service des Domaines — Rapport mensuel (mars 1915)	204
15. — Services de l'Agriculture — Note résumant les observations météorologiques du mois de Mars 1915. Relevé des observations.	205
16. — Direction de la Santé et de l'Assistance publiques — Rapport mensuel (mars 1915)	207
17. — Direction des Travaux Militaires — Note sommaire sur les travaux en cours.	207
18. — Annonces et avis divers	210

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 14 AVRIL 1915
 portant classement dans la hiérarchie spéciale du Service
 des Renseignements du Maroc Occidental.

Sont classés dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements, à dater du 7 avril 1915, jour de leur débarquement au Maroc, les Officiers nouvellement incorporés dont les noms suivent :

1° En qualité de *Chef de Bureau de 1^{re} classe* :

Le Capitaine de Cavalerie hors cadres BERNARD, précédemment employé au Service des Affaires Indigènes d'Algérie et au Service des Renseignements du Maroc Occidental.

2° En qualité d'*Adjoint stagiaire* :

Le Lieutenant d'Infanterie hors cadres ROGER-DARD D'ESPINAY, venant du 1^{er} Régiment de Zouaves.

Rabat, le 14 avril 1915.

Pour le Commissaire Résident Général,
 Commandant en Chef, et par son ordre,

Pour le Colonel,
 Directeur du Service des Renseignements,

BERRIAU.

DAHIR DU 15 AVRIL 1915

portant prohibition d'introduction, dans la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien, de tous les produits d'origine, de production et de fabrication allemande ou austro-hongroise.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur ! --

Que Notre Majesté Chérifienne,

Voulant éviter toute fausse interprétation du Dahir en date du 21 Hejja 1332 (10 novembre 1914), relatif à l'interdiction des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Les produits d'origine, de production ou de fabrication allemande ou austro-hongroise ne pourront être introduits sur le territoire de la zone française de l'Empire Chérifien.

ART. 2. — Cette prohibition s'applique à tous produits de cette origine, production ou fabrication, quels que soient le lieu ou le pays d'exportation, la qualité ou la nationalité de l'expéditeur ou du destinataire.

ART. 3. — Les marchandises de cette origine, production ou fabrication qui seront débarquées malgré l'interdiction qui frappe leur introduction sur le territoire de la zone française de l'Empire Chérifien seront saisies par les autorités douanières qui, après examen des conditions dans lesquelles cette tentative d'importation aura été effectuée, décideront si les marchandises en question doivent être réexportées ou remises aux gérants des séquestres des biens allemands ou austro-hongrois.

Fait à Rabat, le 28 Djoumada I 1333.

(15 avril 1915).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 avril 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,

SAINT-AULAIRE.

DAHIRS DU 29 MARS 1915

portant titularisation et nominations dans le personnel du Secrétariat de la Justice.

Par Dahir en date du 12 Djoumada I 1333 (29 mars 1915),

M. AMMAR BEL HADJ, Commis stagiaire de Secrétariat au Tribunal de Paix de Fez, est titularisé dans ses fonctions et nommé Commis de Secrétariat de 4^e classe, à compter du 1^{er} mars 1915.

Par Dahir en date du 12 Djoumada I 1333 (29 mars 1915),

M. CARBUCCIA est nommé Commis de Secrétariat de 4^e classe au Tribunal de 1^{re} Instance de Casablanca.

TABLEAU D'AVANCEMENT
des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance
publiques pour l'année 1915.

En exécution des dispositions de l'article 43 du Règlement du 19 avril 1913 sur le Service de la Santé et de l'Assistance publiques au Maroc, le tableau d'avancement du personnel médical a été établi ainsi qu'il suit, par le Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 mars 1915.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour les emplois de :

Médecin de 2^e classe

M. le Docteur MAURAN, Jules, Louis, François.

Médecins de 3^e classe

M. le Docteur MAIRE, François, Marie ;

M. le Docteur PEAN, Louis, Michel.

Vu et arrêté le tableau d'avancement des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques, pour l'année 1915.

Rabat, le 10 mars 1915.

Le Médecin Inspecteur,
Directeur Général des Services de Santé,
Président du Conseil d'Administration,

LAFILLE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 29 MARS 1915

portant avancement dans le personnel des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques.

Par Arrêté Viziriel en date du 12 Djoumada I 1333 (29 mars 1915),

Sont nommés :

Médecin de 2^e classe

M. le Docteur MAURAN, Jules, Louis, François, à compter du 17 mai 1915.

Médecins de 3^e classe

M. le Docteur MAIRE, François, Marie, à compter du 17 mai 1915.

M. le Docteur PÉAN, Louis, Michel, à compter du 6 juin 1915.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 29 MARS 1915.

portant titularisations et nominations de Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'Arrêté Viziriel du 14 Djoumada Tani 1331 (21 mai 1913), relatif à la mise en application du Règlement du 19 avril 1913 sur le Service de la Santé et de l'Assistance publiques au Maroc ;

Vu l'avis émis, dans sa séance du 10 mars 1915, par le Conseil d'Administration du personnel des Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques,

ARRÊTE :

Sont titularisés à l'expiration de leurs deux années de stage et nommés Médecins de 5^e classe du Service de la Santé et de l'Assistance publiques :

MM. des Docteurs :

BOUVERET, Charles, Louis, Gustave ;
BIENVENUE, Frédéric, Emile, Léon ;
BRUNEAU, Achille, Marie, Victor, Denis ;
ROQUES, Paul, Emile, Sylvaire ;
BARDY, Ulysse, Daniel, Hubert ;
FRIDERICI, Georges, Charles, Alexandre.

Fait à Rabat, le 12 Djoumada I 1333.
(29 mars 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 8 avril 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 29 MARS 1915

portant nominations de Médecins du Service de la Santé et de l'Assistance publiques.

Par Arrêté Viziriel en date du 12 Djoumada I 1333 (29 mars 1915),

Sont nommés :

Médecins de 5^e classe

M. le Docteur DELANOË, Léon, Pierre ;

M^{me} la Doctoresse GIRONCE-PERCHERON, Marguerite, Pauline.

ARRÊTÉS VIZIRIELS

portant titularisations et nominations dans le personnel administratif de la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien.

Par Arrêté Viziriel en date du 13 Djoumada I 1333 (30 mars 1915),

M. GARRIGUES, Augustin, Marie, Philippe, Louis, Hilarion, est titularisé dans ses fonctions de Commis-Dactylographe et nommé à la 4^e classe de son emploi, pour compter du 3 avril 1915.

Par Arrêté Viziriel en date du 14 Djoumada I 1333 (31 mars 1915),

M. BENABDERREZAK M'HAMED BEN MOHAMMED est titularisé dans ses fonctions de Rédacteur et nommé à la 5^e classe de son emploi, pour compter du 20 avril 1915.

Par Arrêté Viziriel en date du 18 Djoumada I 1333 (4 avril 1915),

M. BADIN, Louis, Elie, est titularisé dans ses fonctions de Commis-Expéditionnaire et nommé à la 4^e classe de son emploi, pour compter du 1^{er} avril 1915.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 12 AVRIL 1915

exceptant le territoire de l'Amalat d'Oudjda de l'application de l'Arrêté Viziriel du 17 Février 1915, portant fermeture de la chasse dans la zone du Protectorat français de l'Empire Chérifien.

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir en date du 1^{er} Rebia II 1333 (16 février 1915), concernant la police rurale ;

Vu l'Arrêté Viziriel en date du 2 Rebia II 1333 (17 février 1915), portant fermeture de la Chasse,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'Arrêté Viziriel du 2 Rebia II 1333 (17 février 1915), portant fermeture de la Chasse dans la zone française de l'Empire Chérifien, n'est pas applicable dans le Territoire de l'Amalat d'Oudjda.

Fait à Rabat, le 26 Djoumada I 1333.
(12 avril 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 17 avril 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,

SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 17 AVRIL 1915

portant organisation de la Commission spéciale chargée d'examiner les réclamations relatives à l'estimation des immeubles soumis à la Taxe urbaine dans la nouvelle ville de Rabat.

LE GRAND VIZIR,

Attendu qu'il importe de faire examiner par une Commission spéciale les réclamations présentées par les propriétaires ou usufruitiers d'immeubles recensés, en vue de l'établissement de la Taxe urbaine, dans la nouvelle ville de Rabat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les réclamations formulées par les contribuables contre les estimations des Commissions de recensement des immeubles de la nouvelle ville de Rabat, imposables à la Taxe urbaine de 1914, seront examinées par une Commission composée :

- 1° Du Chef des Services Municipaux ;
- 2° D'un Délégué du Directeur Général des Finances, représentant le Maghzen ;
- 3° D'un expert désigné par le contribuable ou, si celui-ci est sujet, protégé ou censal d'une nation placée sous le régime des Capitulations, d'un délégué du Consulat dont il relève.

Aucun des membres de la dite Commission ne devra avoir fait partie des Commissions de recensement.

ART. 2. — Les décisions de la dite Commission seront notifiées individuellement aux intéressés. Les notifications

destinées à des sujets protégés ou censaux des Puissances placées sous le régime des Capitulations seront faites par l'entremise du Consulat dont ils relèvent. Conformément aux dispositions du Règlement du 10 janvier 1908, les décisions de la Commission ne seront susceptibles ni de recours ni d'appel.

Fait à Rabat, le 2 Djoumada II 1333.
(17 avril 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 19 avril 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,

SAINT-AULAIRE.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

NOTE

relative aux déclarations des cultures, animaux et arbres fruitiers imposables au Tertib

Il est rappelé aux contribuables européens ou protégés européens que, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 14 mars 1915, les déclarations des cultures, animaux et arbres fruitiers imposables au Tertib seront reçues jusqu'au 20 mai prochain pour les cultures d'hiver et de printemps, les animaux et les arbres fruitiers et jusqu'au 30 juin prochain pour les cultures d'automne.

Les cultures, animaux et arbres fruitiers qui n'auront pas été déclarés dans les délais légaux seront passibles des pénalités instituées par l'article 9 du Dahir du 10 mars 1915 (double taxe). Les contribuables ont donc intérêt à déposer dès maintenant leurs déclarations.

Pour leur faciliter cette formalité, des formules sont tenues à leur disposition dans les bureaux des Chefs civils ou militaires de chaque circonscription, au siège des Services Municipaux, dans les Recettes particulières des Finances et à la Recette des Impôts et Contributions de Rabat.

Les déclarations doivent être déposées contre récépissé à l'un des bureaux ci-dessus énumérés.

Les déclarations des nationaux des Puissances placées sous le régime des Capitulations continueront à être reçues par le Consulat de la nation intéressée.

EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »
de la
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Services spéciaux de l'Afrique du Nord. — Par décision ministérielle en date du 31 mars 1915, M. Charles Roux, chef d'escadrons au 3^e régiment de chasseurs, est placé hors cadres au service des remontes et haras marocains (service).

RÉSERVE

PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret du Président de la République en date du 30 mars 1915, rendu sur rapport du Ministre de la Guerre, ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'artillerie pour prendre rang du 7 mars 1915, aux grades ci-après, savoir :

Au grade de chef d'escadron de réserve

Le capitaine de réserve :

M. Privat (J.), du parc d'artillerie de Casablanca.

Au grade de sous-lieutenant de réserve

Le sous-officier de complément :

M. Maux (E.), de l'artillerie de la division du Maroc.

ARMÉE ACTIVE

PROMOTIONS

Officiers d'administration du Service de Santé. — Par décret du 31 mars 1915, rendu sur le rapport du Ministre de la Guerre, sont promus dans le cadre du personnel des officiers d'administration du service de santé au grade d'officier d'administration de 2^e classe, pour prendre rang du 27 mars 1915, les officiers d'administration de 3^e classe ci-après et, par décision ministérielle du même jour, sont maintenus dans leur affectation actuelle de mobilisation :

M. Micayet (Etienne), aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décision ministérielle du 31 mars 1915 :

M. Jeannerod, capitaine, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines) est remis à la disposition de son arme et affecté aux spahis indigènes.

Par décret en date du 30 mars 1915, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, M. le lieutenant de réserve Weyers (Philippe-Henri-Louis), du 1^{er} régiment de spahis (Maroc), est titularisé avec son grade actuel (pour prendre rang du 30 mars) dans le cadre des officiers de l'armée active.

Par décision ministérielle du même jour, M. le lieutenant Weyers est maintenu au dit régiment.

NOMINATIONS

Sous-officiers des sections d'infirmiers militaires. — Par décision ministérielle du 2 avril 1915, sont nommés :

Au grade d'adjudant-chef

L'adjudant Schuler, du Maroc. — Maintenu.

Au grade d'adjudant

Le sergent-major rengagé Vigier, du Maroc. — Maintenu.

Le sergent rengagé Sillières, du Maroc. — Maintenu.

NOMINATIONS

Corps des interprètes militaires. — Par décision ministérielle du 5 avril 1915 :

M. Auger, canonnier au 19^e régiment d'artillerie, candidat classé à la suite du concours de 1914, est nommé interprète militaire stagiaire (rang du 6 avril 1915) et est mis à la disposition du Commissaire Résident Général au Maroc pour le service des renseignements du Maroc occidental.

PROMOTIONS, NOMINATIONS ET MUTATIONS

Infanterie. — Par décision ministérielle en date du 30 mars 1915 et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions à titre temporaire et pour la durée de la guerre, ci-après, sont ratifiées :

Au grade de sous-lieutenant et maintenus à leur corps

M. Duprat, adjudant-chef au 5^e régiment de tirailleurs indigènes.

M. Broutchoux, adjudant au 7^e régiment de tirailleurs.

M. Pichon, adjudant-chef au 1^{er} régiment de tirailleurs.

M. Fumet, adjudant au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Chacun, adjudant au 8^e régiment de tirailleurs.

M. Kestel, adjudant au 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

M. Laporte, adjudant-chef au 2^e régiment de tirailleurs.

M. Tassel, adjudant-chef au 2^e régiment étranger.

M. Perrin, adjudant au 1^{er} régiment étranger.

M. Burkhalter, adjudant-chef au 1^{er} régiment étranger.

M. Blancher, adjudant-chef au 2^e régiment étranger.

M. Delclaux, adjudant au 2^e régiment étranger.

M. Brumbt, adjudant au 5^e régiment de tirailleurs.

Par décision ministérielle en date du 31 mars 1915 et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions et mutations à titre temporaire et pour la durée de la guerre, ci-après, sont ratifiées :

Au grade sous-lieutenant indigène

(A dater du 26 mars 1915)

Bouhenna Ahmed ben Mohamed, sergent indigène au 5^e régiment de tirailleurs (7^e régiment de tirailleurs de marche). — Maintenu.

Aucharki Ali ben Kaci, sergent indigène au 5^e régiment de tirailleurs (7^e régiment de tirailleurs de marche). — Maintenu.

Cavalerie. — Par décision ministérielle en date du 27 mars 1915 et par application du décret du 2 janvier 1915, les promotions, à titre temporaire et pour la durée de la guerre, ci-après, sont ratifiées :

(A dater du 22 mars 1915)

Au grade de capitaine

M. Perrotin, lieutenant au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique.

M. de Malberck, lieutenant au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique.

Au grade de sous-lieutenant

M. de Comminges, maréchal des logis au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique.

M. Sinseau, maréchal des logis au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique.

M. May, maréchal des logis au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique.

M. Chevillon, maréchal des logis aux spahis (Maroc).

M. Sermant, maréchal des logis aux spahis marocains.

M. de Loustal, maréchal des logis aux spahis marocains.

Service d'état-major. — Par décision ministérielle du 3 avril 1915 :

M. Bézu, chef de bataillon breveté au 4^e régiment de zouaves, en congé de convalescence à Marseille, est mis en activité hors cadres (état-major) et nommé à l'état-major des troupes du Maroc occidental (service), à dater du 2 avril 1915.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS ET NOMINATION

Infanterie. — Par décision ministérielle en date du 1^{er} avril 1915, ont reçu les affectations suivantes :

128^e régiment territorial d'infanterie (Maroc). — M. Susini, capitaine au 18^e régiment territorial d'infanterie.

127^e régiment territorial d'infanterie (Maroc). — M. Rambaud, lieutenant de réserve au 21^e bataillon de chasseurs à pied.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie coloniale. — Par décision ministérielle en date du 6 avril 1915, les affectations suivantes ont été approuvées :

MM. le colonel Merienne-Lucas, du dépôt du 8^e régiment ; les chefs de bataillon Deane, du dépôt du 5^e régiment ; de Tavernier, du dépôt du 22^e régiment ; le sous-lieutenant Formarier, du dépôt du 21^e régiment, ont été désignés pour servir aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

M. le chef de bataillon Dumas, du dépôt du 4^e régiment, a été affecté au 7^e bataillon de marche du Maroc.

M. le capitaine Féquant, du 9^e bataillon sénégalais du Maroc, a été détaché au service de l'aéronautique (école d'aviation de Pau).

Service d'Etat-Major. — Par décision ministérielle du 6 avril 1915 :

M. Mondielli, capitaine breveté au 96^e régiment d'infanterie, en traitement à l'hôpital de Lamalou-les-Bains, est mis en activité hors cadres (état-major) et mis provisoirement à la disposition de M. le Général Résident Général de France au Maroc (service), à dater du 4 avril 1915.

Relevé, depuis le début de la Guerre, des décorations et citations obtenues par les militaires du Corps d'Occupation du Maroc combattant sur le front en France.

(Suite)

Le Ministre de la Guerre,

Vu le décret du 13 août 1914,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

Pour officier

(Pour prendre rang du 11 mars 1915)

M. Schneider (J.-E.), capitaine au 20^e régiment d'artillerie : officier dévoué, ardent et d'une rare énergie. Brillants services de guerre au Maroc et pendant la campagne actuelle. Très grièvement blessé dans des circonstances ayant entraîné une citation à l'ordre de l'armée.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 7 mars 1915)

Gilbert (F.-R.), adjudant-chef au 2^e bataillon du 5^e régiment de tirailleurs de marche (ex-5^e bataillon du 8^e tirailleurs) m^o 9 : sous-officier ancien de services et de campagnes. S'est distingué au combat du 30 août 1914 où il a été sérieusement blessé. A rejoint aussitôt guéri.

Durual (André), sergent au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 3^e bataillon, (m^o 3.655) : en campagne depuis le début des hostilités. Blessé le 15 septembre, a refusé de se laisser panser avant la fin du combat, a continué à assurer son service. Le 15 novembre, au cours d'une violente attaque allemande, a maintenu sa section. Le 15 décembre, a pris le commandement de sa compagnie dans des circonstances critiques et l'a remarquablement dirigée.

Messaoudi (Saïd ben Rabat), caporal au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 1^{er} bataillon, matricule 2.215 : le 11 novembre 1914, sous un feu très meurtrier de l'ennemi, s'est porté au secours de son capitaine mortellement blessé et a assuré son transport au poste de secours. Caporal très énergique, d'une inaltérable bonne humeur.

Laïssaoui (Saïd ben Mahfoud), caporal au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 2^e bataillon, matricule 677 : le 11 décembre, dans une charge à la baïonnette dirigée contre les tranchées allemandes, est arrivé sur l'ennemi le premier de son peloton, entraînant tous ses camarades, a fait preuve en l'occasion d'un courage exceptionnel.

Nedjari (Saïd ben Mohamed), caporal au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 3^e bataillon, m^o 893 : blessé le 22 août, est resté sur la ligne de feu et a continué à combattre. Blessé à nouveau le 20 septembre, a rejoint aussitôt qu'il a été capable de marcher. Excellent caporal, plein d'entraînement et de courage.

Saïf ben Lakdar, tirailleur de 1^{re} classe au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 3^e bataillon (m^{le} 2.667) : excellent soldat, toujours prêt à aller de l'avant. A été atteint de deux blessures pendant la campagne actuelle le 15 septembre et le 16 novembre.

Louzzabi (Aïssa ben Atallah ben Abdelkader ben Haouari), tirailleur de 2^e classe au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 2^e bataillon (m^{le} 961) : le 29 août, sa compagnie se trouvant prise entre le feu de l'ennemi et celui d'une compagnie de tirailleurs, s'est présenté comme volontaire pour aller faire cesser le feu de cette dernière, faisant preuve d'un grand courage et d'un réel mépris du danger. Blessé grièvement le 15 septembre, est revenu sur le front à peine guéri.

Rail (Mohamed), tirailleur de 1^{re} classe au 3^e régiment de marche de tirailleurs algériens, 3^e bataillon (m^{le} 3.107), 2 blessures de guerre ; le 15 septembre à l'épaule gauche. Blessé le 5 novembre au bras droit. Est revenu aussitôt guéri. Soldat plein d'entrain.

(Pour prendre rang du 9 mars 1915.)

Galizzi (Pierre), soldat de 2^e classe, compagnie 19/3 M, du 7^e génie : étant au fond d'un puits de mine, a montré un empressement remarquable à porter secours à ses camarades. A réussi notamment, par son adresse, son agilité et son courage à tirer d'une situation désespérée un camarade territorial grièvement blessé.

Larbi ben El Hadj, tirailleur de 1^{re} classe au 4^e régiment de tirailleurs indigènes, m^{le} 3.886. Sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie ennemies, a refait un élément de tranchée démolie par un obus torpille. S'est, en outre, fait remarquer par sa cranerie et sa bravoure au cours de l'attaque ennemie du 2 mars.

Balm (H.-A.), sergent, compagnie 19/2 M du 7^e génie : les hommes de son équipe ayant été bloqués au fond d'un puits de mine par l'explosion d'un obus de gros calibre, en a opéré le sauvetage avec un dévouement et un courage remarquables sous un feu extrêmement violent.

Mohamed Essid ben Balzi ben Mohamed Drissi, tirailleur de 2^e classe au 4^e régiment de marche de tirailleurs, 4^e compagnie, (m^{le} 10.123) : blessé grièvement le 22 février par un bombe alors qu'il était comme sentinelle à un poste d'écoute avancé. A dû subir l'amputation de la jambe gauche.

(Pour prendre rang du 12 mars 1915.)

Barreau (Pierre), caporal au génie d'une division du Maroc (m^{le} 1.286) : s'est constamment fait remarquer par sa belle conduite depuis le début de la campagne. Vient de donner une nouvelle preuve de son courage en pénétrant le premier dans une galerie de mine ennemie occupée, pour en faire la reconnaissance.

Citations à l'ordre de l'armée

LECOMTE, soldat de 1^{re} classe, mécanicien d'avions : affecté comme mécanicien à une escadrille depuis le début de la campagne, a pris part comme mitrailleur à plusieurs combats contre les avions ennemis et s'est blessé avec son pilote au cours d'un vol de nuit particulièrement dangereux.

(Ordre du 19 mars 1915.)

LE 31^e BATAILLON DE CHASSEURS ;

Commandant de LALÈNE-LAPRADE :

Pendant les journées des 3, 4 et 5 mars, s'est couvert de gloire en contre-attaquant, à plusieurs reprises, l'ennemi qui avait forcé une partie de nos retranchements ; lui a repris cinq lignes de tranchées successives et fait de nombreux prisonniers. A été retiré du feu après avoir eu 9 officiers, 58 sous-officiers, 643 hommes hors de combat.

(Ordre du 20 mars 1915.)

TOURNOUER (Jacques), caporal au 2^e régiment de zouaves : commandant un petit poste avancé, a été blessé grièvement au genou au cours d'un violent bombardement, a fait preuve de beaucoup d'énergie et de volonté en restant à son poste sans songer à se faire panser et en maintenant ses hommes sous les obus et les mines qui démolissaient les fortifications.

KARRAOU, soldat de 2^e classe, tirailleur au 1^{er} régiment de marche : le 11 mars, au cours d'un violent bombardement, l'abri de sa mitrailleuse s'étant effondré sous un obus, et le personnel s'étant momentanément porté en arrière, est resté courageusement sur place, seul, faisant tous ses efforts pour retirer la pièce des décombres, et y parvenant sous une véritable rafale de projectiles de tous calibres.

SALMON (Frédéric), sous-lieutenant au 1^{er} régiment mixte de zouaves et tirailleurs : officier d'un courage reconnu qui a rempli avec entrain depuis le début de la guerre les missions les plus périlleuses. A été grièvement blessé en réglant le tir de mortiers de 150.

DILMI AHMED, tirailleur de 2^e classe au 2^e régiment de marche de tirailleurs : les Allemands ayant placé à l'avant de leurs tranchées une pancarte incitant les tirailleurs à la désertion, s'est présenté comme volontaire pour aller enlever cet écriteau. A parcouru ainsi deux cents mètres de terrain découvert et battu par le feu ennemi. A ramené la pancarte à la tranchée.

ESPLAT (Emile), sergent au 2^e régiment de marche de tirailleurs : s'est proposé pour aller enlever une pancarte allemande incitant les tirailleurs à la désertion. S'est acquitté de cette mission périlleuse avec la plus grande bravoure. Est resté plusieurs heures couché près de cette pancarte, espérant voir les Allemands revenir et les faire prisonniers. N'est rentré que sur l'ordre de son capitaine. Sous-officier très brave, blessé légèrement le 11 mars, et ayant refusé de se faire évacuer.

ATHMAN (Belaïd ben Mohamed), clairon au 2^e régiment de marche de tirailleurs : les Allemands ayant placé à l'avant de leurs tranchées une pancarte incitant les hommes à la désertion, s'est présenté comme volontaire pour aller enlever cet écriteau. A parcouru ainsi deux cents mètres de terrain découvert et battu par l'ennemi. A ramené la pancarte à la tranchée.

NASRI (Laonès), sergent au 2^e régiment de marche de tirailleurs : s'est proposé pour accompagner un sous-officier français qui avait mission d'aller enlever, entre les tranchées allemandes et françaises, une proclamation allemande incitant les tirailleurs indigènes à la désertion. A fait preuve de bravoure et de décision dans cette affaire.

BOUYS (Albert), tirailleur de 2^e classe au 2^e régiment de marche de tirailleurs : les Allemands ayant placé à l'avant de leurs tranchées une pancarte incitant les tirailleurs à la désertion, s'est présenté comme volontaire pour aller enlever cet écriteau. A parcouru ainsi 200 mètres de terrain découvert et battu par l'ennemi. A ramené la pancarte à la tranchée.

TROUILLET (Emile-Albert), adjudant au 2^e régiment de marche de tirailleurs : les Allemands ayant placé à l'avant de leurs tranchées une pancarte incitant les tirailleurs à la désertion, s'est porté à la tête de trois volontaires pour aller enlever cet écriteau. A parcouru ainsi, avec sa patrouille, 200 mètres en terrain découvert battu par le feu ennemi et a ramené la pancarte à la tranchée.

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC à la date du 17 Avril 1915

La situation politique et militaire du Maroc reste dans l'ensemble celle indiquée au précédent bulletin.

Région Taza-Fez. — Le Chenguitti a quitté le territoire des Riata où sa propagande a obtenu peu de succès. Il s'est reporté chez les Branès et essaie à nouveau, à l'instigation de nos emmenés d'Europe, de coordonner les efforts de tous les groupements de la région en vue d'une action offensive contre nous. Mais les tribus ne sont pas disposées à la suivre et se contentent de s'organiser pour répondre à une attaque de notre part qu'elles sentent imminente.

Dans la Région de Meknès, le groupe mobile des Beni Mguild a effectué une reconnaissance d'Ito à Mrirt qu'il a poussée le 13 avril vers la région du Teguet. Sa marche n'a pas été troublée, sauf au retour sur Mrirt où il a essuyé quelques coups de feu. Nous avons eu un tirailleur légèrement blessé.

Région Tadla-Khénifra. — Partie de Khénifra le 9 avril pour aller chercher un convoi de ravitaillement à Sidi Lamine, la colonne mobile du Tadla y revenait le 13 avril sans incident. Le Colonel DUPLESSIS quittait à nouveau Khénifra le 14 avril se rendant à Sidi Lamine. Dans la matinée de ce jour, plusieurs groupes assez nombreux de Zaïans attaquèrent la colonne.

L'ennemi, très mordant, fut vigoureusement accueilli et dut battre en retraite en subissant des pertes sensibles.

De notre côté, nous avons eu 4 blessés dont un gravement atteint.

Rien à signaler dans les autres régions.

La lutte contre les sauterelles se poursuit activement et avec succès dans toutes les régions soumises à notre contrôle. Dans le territoire Doukkala-Abda, l'éclosion des premiers criquets vient de se produire. Toutes les dispositions sont prises pour lutter contre ce nouveau fléau.

Poursuivant son voyage, le RESIDENT GENERAL est allé le 9 avril de Meknès à Zehroun, où il a reçu des populations un accueil enthousiaste et déférent.

Le 12 avril, il s'est rendu par voie ferrée à Fez. Son arrivée a eu lieu au milieu d'une affluence considérable de citoyens et de cavaliers de tribus, qui lui ont fait une chaleureuse réception.

Dans les entretiens que le Général LYAUTEY a eus avec eux, les notables de la ville et les caïds des tribus ont exprimé leurs sentiments de loyalisme à l'égard du SULTAN et de la France.

SERVICE DES DOMAINES

Rapport mensuel (mars 1915)

I. — GESTION DES BIENS DOMANIAUX

Fez. — Le montant des loyers urbains encaissés pendant le mois de mars s'est élevé à 4.139 P. H. 50, auxquels il faut ajouter 6.000 P. H. représentant le loyer de immeubles affectés à divers services publics.

Divers produits domaniaux (pierre à chaux, fourrage vert, olives, bois, provenant de la taille d'oliviers) ont été vendus 2.744 P. H. 25.

La taille des olivettes du Djebel Trat est terminée, celle du jardin d'Aïn El Khremis le sera bientôt. 3.280 arbres, atteints de la fumagine, ont été taillés.

Les travaux de réparation de 11 immeubles endommagés par les pluies, entrepris en février, sont achevés.

Meknès. — La location des immeubles urbains a produit 4.680 P. H.

Les travaux de réfection de l'Hôpital Louis sont poussés activement.

Chaouïa-Tadla. — Il a été encaissé au titre de loyers des biens domaniaux une somme de 2.458 P. H. 45.

Doukkala-Abda. — Sept parcelles sises dans les Doukkala, qui n'avaient pas trouvé preneur lors de l'adjudication aux enchères publiques, ont été louées de gré à gré 460 P. H.

A Azemmour, la vente de l'écorce du henné de la Senoussi El Hadj Hammou a produit 125 P. H.

La délivrance des permis de pêche de l'alose à l'embouchure de l'Oum er Rebia a produit une recette de 11.948 P. H. 25.

Marrakech. — Le recouvrement des loyers s'effectue en ce moment ; certains locataires invoquent le moratorium.

Les travaux de réparations, de réfection d'immeubles domaniaux et de curage des sources ont été poursuivis activement.

II. — RECONSTITUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Fez. — A la demande du Contrôleur des Domaines, M. le Commandant du Cercle de Sefrou fait procéder à une enquête sur la situation juridique du blad El Goïda, situé entre les Aït Sebaa et Immouzer, et dont la jouissance, à titre précaire, avait été concédée par le Sultan Moulay Abderrahman aux Aït Aïach. Le blad El Goïda passa ensuite, par ordre du Sultan Sidi Mohamed, entre les mains des Aït Tcherouchen qui l'occupent encore.

A Fez-Djedid, il a été procédé à la reconnaissance d'un groupe de 28 immeubles domaniaux. Dans le quartier de Moulay Abdallah, 45 autres immeubles ont été reconnus.

Meknès. — Un géomètre procède au levé des plans des terrains situés dans la zone suburbaine de Meknès, notamment au lieu dit « Ouldjat el Arous » où diverses parcelles sont occupées par des agents du Maghzen.

Chaouïa-Tadla. — On procède à l'établissement des procès-verbaux de reconnaissance des biens domaniaux situés dans la tribu des Médiouna.

Doukkala-Abda. — Cinq immeubles domaniaux échus par saâib au Bit-el-Mal ont été reconnus à Azemmour.

Trois immeubles maghzen de cette ville, occupés et revendiqués par un indigène dont les titres ont été reconnus faux par le Conseil des Affaires Criminelles, ont été réincorporés dans le patrimoine immobilier de l'État.

Les opérations de reconnaissance ont dû être suspendues dans les Doukkala, les Caïds et les notables, occupés à la lutte contre les sauterelles, ne pouvant y prendre part.

Rabat. — Il a été procédé à l'implantation sur le terrain du plan de lotissement du centre indigène de Kenitra.

Le cahier des charges fixant les conditions dans lesquelles les lots seront cédés de gré à gré à des commerçants de Fez et de Meknès a été élaboré par le Service Central des Domaines.

III. — PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le Service des Domaines s'occupe actuellement de l'organisation du Service de l'Immatriculation Foncière au Maroc.

On a reconnu la nécessité d'élaborer un Code de la Propriété et des droits réels applicable aux immeubles immatriculés. A cet effet, une commission s'est réunie sous la présidence de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat à l'effet d'arrêter les grandes lignes de cette codification ; cette commission a déjà examiné toute la partie concernant le régime hypothécaire. Les textes élaborés seront incessamment soumis à l'examen du Comité de Législation.

SERVICES DE L'AGRICULTURE

Note résumant les observations météorologiques
du mois de Mars 1915

Le mois de mars, dans l'ensemble, a été chaud et pluvieux. Au début, de belles journées claires ont été suivies de nuits froides et le rayonnement nocturne intense a causé au matin, par condensation au contact du sol refroidi, de fortes rosées, des brouillards, voire quelques gelées. A partir du 10, le temps a été généralement couvert et d'abondantes précipitations pluviométriques sont signalées par toutes les stations, parfois sous forme d'orage, quelquefois même de grêle.

Pression barométrique. — La courbe barométrique régulièrement croissante jusque vers le 5, présente, à cette date, un premier maximum ; puis elle décroît jusqu'au 19 où elle atteint son point le plus bas. Elle recommence à croître et son ordonnée, le 23, donne un nouveau maximum. Elle décroît jusqu'au 28 où elle présente un point d'inflexion moins important que le précédent ; enfin, elle finit en croissance.

Pluies. — Dans toutes les régions elles sont échelonnées du 12 à la fin du mois. Partout elles ont été abondantes. La quantité minima recueillie est de 24 ^m/_m à El-Kelaa. Les précipitations les plus abondantes ont eu lieu dans le Gharb et dans la région de Fez, où la station de Taza a recueilli 137 ^m/_m 8.

Température. — Elle s'est partout sensiblement relevée. Le maximum moyen le plus élevé (26°90) comme le maximum absolu (32° le 24) a été atteint à Fort Petitjean. Le minimum moyen le plus bas (5°19) a été observé à Ito. Ber Rechid enregistre toujours le minimum absolu (— 2° le 10).

Vents. — Les vents dominants sont ceux du SW, W et NW. A la dépression du 19 correspondent les orages parfois accompagnés de grêle, qui ont sévi dans diverses régions, tandis qu'aux hautes pressions du 23 répondent les petits coups de siroco signalés dans le Sud.

Nébulosité. — Le temps a été brumeux le matin avec des journées claires au début du mois. Durant la deuxième quinzaine, il a été généralement couvert.

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ASSISTANCE PUBLIQUES

Rapport mensuel. — Mars 1915.

Le nombre des consultations s'est élevé à 67.207 ; celui des vaccinations à 18.173. La situation sanitaire continue à être bonne.

Les équipes sanitaires des villes fonctionnent normalement.

Les demandes de vaccin, fréquemment renouvelées par les divers postes, indiquent que la prophylaxie de la variole est énergiquement continuée.

Le prochain chiffre des vaccinations sera particulièrement éloquent à cet égard.

A signaler une intéressante tournée du Groupe Sanitaire Mobile de Mazagan dans les Doukkala où plus de 12.000 vaccinations ont été pratiquées dans un temps relativement court.

Le règlement du Service de la Santé et de l'Assistance publiques vient de subir d'importantes modifications : les zones d'assistance sont supprimées, le service est unifié et centralisé entre les mains d'un seul Directeur à la Résidence, sous le contrôle de la Direction Générale du Service de Santé ; le rôle des Médecins de Région est précisé.

L'importante question du régime des hôpitaux régionaux est à l'étude.

DIRECTION DES TRAVAUX MILITAIRES

Note sommaire sur les travaux en cours

I. — TRAVAUX DE FORTIFICATION, CASERNEMENTS, PISTES, ETC.

SUBDIVISION DE CASABLANCA

Casablanca. — Au Camp n° 1, aux nouvelles casernes, on a commencé l'agrandissement des locaux disciplinaires et l'aménagement de vestiaires pour les lavabos ; on a construit un caniveau bétonné en bordure du Parc du Génie.

Au Camp n° 4, on a construit de nouvelles latrines au Camp des recrues, installé une conduite d'écoulement des eaux de la nouvelle salle de visite et creusé un puits perdu.

Au Camp Espagnol, l'égout collecteur est terminé Parachèvements divers à l'alimentation d'eau. Construction d'auges de lavage à la cuisine du Dépôt des convalescents.

Au casernement des Troupes Marocaines, on a aménagé un second magasin pour colis postaux des prisonniers de guerre.

Au Fort Ihler, Camp des Sénégalais, on construit un hangar écurie pour les chevaux des deux bataillons nouvellement formés. On a agrandi un abri cuisine. On continue l'installation d'une infirmerie avec salle de visite.

Au Camp d'Aviation, on a terminé un puits muni d'une pompe et d'un filtre pour un bataillon sénégalais. On a construit un second puits et aménagé une baraque en chambres d'officiers et les écuries dans d'anciens hangars.

A l'Hôpital militaire, on a terminé le grand égout, commencé et terminé : 1° le petit égout situé devant le mess des officiers ; 2° le portail d'entrée de l'Hôpital. On a commencé le hangar aux automobiles et continué l'atelier de repassage.

Divers menus travaux ont été exécutés à la pharmacie de Dar Miloudi et au lazaret d'El Hank.

Arsenal d'Artillerie. — Continuation des travaux des bâtiments E et D. On a commencé et terminé la maçonnerie du four à griller les cartouches. Le baraquement pour le détachement des Coloniaux est terminé. On a commencé la construction du hangar pour automobiles.

Mazagan. — Pour le Service des troupes, on a continué le magasin à munitions, bains-douches, filtres, salle de visite, approfondi un puits. On a commencé la construction d'un puits pour le Service de l'Intendance et le bâtiment des douches et lavabos, buanderie pour le Service de Santé.

Safi. — On a continué le chemin d'accès au Camp. Au Camp baraqué, on a travaillé à l'établissement des lavabos, écuries, lavoir et séchoir.

Au Camp Desroziers, on a pavé les écuries et construit des mangeoires. On a commencé la construction d'un bâtiment pour bains-douches et buanderie pour le Service de Santé.

SUBDIVISION DE TADLA-ZAIAN

Casbah Tadla. — On a monté un pont en fer sur l'oued Kaikat. On a continué les baraques d'officiers de troupe et le magasin aux vivres de l'Intendance.

Dar Ould Zidouh. — On a continué le réseau de fil de fer et commencé l'agrandissement du magasin à munitions.

Oulmès. — On a continué le bâtiment A 3 et les écuries. On a commencé le bâtiment A 1.

Marchand. — Les travaux de construction de locaux disciplinaires et de la paneterie se continuent.

Khenifra. — On a construit 5 abris pour vedettes, une boucherie et établi une conduite d'eau à l'Hôpital.

SUBDIVISION DE RABAT

Rabat-Salé. — Au Camp Garnier, les baraquements des officiers et le casernement des Troupes Marocaines sont en voie d'achèvement, ainsi que les locaux d'entrée du casernement d'Epinay. Le Cercle des Soldats est achevé et livré. La construction d'une baraque à Salé pour la compagnie de garde est achevée.

A Rabat-Ville, l'entrée de Dar Ghazi est en cours d'exécution.

A l'Hôpital, le pavillon des officiers est en voie d'achèvement.

Kenitra. — Les 8 magasins des subsistances, le lavoir le séchoir et la buanderie sont terminés et livrés. On construit une salle de visite et le logement du médecin.

N'kreïla. — On a achevé le gros œuvre du bâtiment du cercle, du hangar à fourrages avec écuries pour chevaux de passagers.

Tedders. — On a construit un tronçon de mur d'enceinte. On a commencé la construction d'un bâtiment destiné au logement des sous-officiers.

Dar bel Hamri. — On continue la construction d'une infirmerie ambulance d'évacuation.

SUBDIVISION DE MEKNÈS

Meknès. — La construction du pavillon pour la Cavalerie Marocaine et du bâtiment destiné aux bureaux du Commandement Général des Régions de Fez et Meknès se continue. A l'infirmerie vétérinaire, continuation des travaux de l'écurie, du magasin à fourrages et du bureau du vétérinaire. Les travaux du poste de la porte Cuny et du local pour douches à Bou Ameyr sont en cours. La couverture du hangar à bestiaux du parc à fourrages est en cours. A l'Hôpital militaire, on exécute les fouilles et maçonneries de fondation des pavillons d'administration et des officiers malades et du pavillon de bactériologie et de pharmacie.

El Hajeb. — On continue la construction de l'abattoir.

Agourai. — La construction du réduit est en cours.

On a commencé la réfection du mur des Subsistances militaires.

Ifrane. — L'infirmerie est terminée.

Dar Caïd Ito. — On construit de petits bâtiments pour logements d'officiers et de murettes pour tentes. Travaux de parachèvement dans le bâtiment de l'infirmerie-ambulance ; on a terminé les pistes dans le camp.

Lias. — Les travaux d'installation de l'infirmerie sont sur le point d'être terminés.

Tigrigra. — On a aménagé les abords du pont sur l'oued Tigrigra.

M'riht. — Réduit : Continuation des travaux de construction de 4 baraques et d'un bâtiment à affecter au Service des Troupes et de l'Intendance et achèvement de deux bâtiments à affecter au Service de Santé.

Redoute : On a remplacé les parapets provisoires par un mur d'enceinte crénelé, achevé un bâtiment. Mise en chantier d'une baraque. Continuation de la construction de 2 bâtiments et d'un hangar-écurie.

SUBDIVISION DE FEZ

Fez. — On a terminé l'ouvrage de Sidi Marazem. On a continué les travaux d'empierrement, de rechargement et de cylindrage de la route de Tissa et de la route comprise entre le convoi n° 1 et l'infirmerie vétérinaire. La route à l'ouest du Camp de Dar Méharès est en voie d'achèvement.

Fez-Ville. — On a effectué et continué divers aménagements au bureau de Dar Tazi, au bâtiment du Conseil de Guerre et à la Gendarmerie de Fez-Djedid.

Camp de Dar Méharès. — Les enduits, badigeons et plafonds sont terminés aux bâtiments A, B et C. On a commencé le dallage des chambres de ces bâtiments. Le bâtiment, les cuisines et les latrines sont terminés sauf les dallages. Les travaux du pavillon des officiers se continuent.

Camp de Dar Debibagh. — Les travaux de casernement du Train se poursuivent. Au Camp des Spahis, on a achevé une cuisine de troupe. A l'Hôpital, on construit un magasin en tôle et bois pour la pharmacie. La maçonnerie et la couverture du vestiaire de l'infirmerie sont terminées.

Au poste de Sefrou. — Plantation d'arbres, travaux de captation d'une source. Aménagement des écuries de Bab Merbah. Amélioration de pistes.

Au Poste d'Anoceur. — On a terminé la construction d'un abri pour le bétail et les logements pour les muletiers. Sont en cours, divers aménagements de locaux et travaux de construction du mur de soutènement et du mur d'enceinte de l'Oreillon. Travaux d'aménagement de la piste d'Anoceur à Sefrou.

Au Poste de Kondiat el Biod. — Travaux de réfection et de renforcement de parapets. Etablissement du réseau Brun et de fils de fer barbelés. Pour le service des troupes, construction d'une cuisine, de popote pour les sous-officiers et de latrines.

SUBDIVISION DE MARRAKECH

Marrakech. — On continue la construction des bâtiments du Trésor et des Postes aux Armées, de divers locaux à la gendarmerie et la transformation des cuisines. Pour le Service de Santé, on continue la construction d'un réservoir en béton, d'un lavabo pour les infirmiers. Divers travaux d'installation complémentaires à l'Hôpital Maison-nave : cuisine, buanderie, bureaux, etc. Aménagement de la piste de Dar Caïd Moussa à El Arba.

Mogador. — Camp Duverger. On continue la construction du mur de clôture ainsi que divers travaux complémentaires au bâtiment de l'infirmerie, bains-douches. Continuation de l'égout de camp.

Les travaux de construction de l'infirmerie-vétérinaire se continuent.

Agadir. — On exécute divers menus travaux de fortification : abris, mur d'enceinte du Camp Founti. On a achevé le 3^e bâtiment et on construit le 4^e bâtiment de l'ambulance d'Agadir.

II. — CHEMINS DE FER

Casablanca-Rabat (90 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Rabat 1.683 voyageurs et 1.348 tonnes de marchandises et, en sens inverse, 2.251 voyageurs et 285 tonnes de marchandises.

Casablanca-Ber Rechid (40 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Ber Rechid 1.109 voyageurs et 1.000 tonnes de marchandises et, en sens inverse, 449 voyageurs et 45 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces deux sections (au total 130 klm.) comprend 174 Européens et 450 indigènes.

Salé-Kenitra (35 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Salé à Kenitra 1.007 voyageurs et 461 tonnes de marchandises et, en sens inverse, 1.123 voyageurs et 333 tonnes de marchandises.

Kenitra-Dar Bel Hamri (67 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Kenitra à Dar Bel Hamri 996 voyageurs et 3.273 tonnes de marchandises et, en sens inverse, 813 voyageurs et 956 tonnes de marchandises.

Dar Bel Hamri-Meknès (79 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Dar Bel Hamri à Meknès 672 voyageurs et 1.855 tonnes de marchandises et, en sens inverse, 794 voyageurs et 222 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces trois sections (au total 181 klm.) comprend 208 Européens et 672 indigènes.

Meknès-Fez (64 klm. 500). — Il a été transporté dans le sens de Meknès à Fez 85 voyageurs et 408 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 240 voyageurs et 219 tonnes de marchandises.

SECTIONS EN CONSTRUCTION

1^o **Ber Rechid-Bou Laouane et prolongement.** — La voie atteint le klm. 125 (kilométrée sur la ligne Rabat-Casablanca, Marrakech, de l'origine Rabat.)

La plateforme est achevée jusqu'au klm. 143.500. Des puits sont en cours de forage aux klm. 100, 110 et 120. Le ballastage en première forme atteint le klm. 128 et en deuxième forme le klm. 125. On construit le dépôt du klm. 120.

Il est employé par le chemin de fer 33 Européens et 104 indigènes ; par les entrepreneurs, 26 Européens et 241 indigènes.

2^o **Meknès-Fez (64 klm. 500).** — La voie atteint le klm. 245.750 (gare de Fez) ; kilométrage compté sur Salé-Fez, de l'origine Salé) ; le pont métallique sur l'oued Fez est en construction. Un puits est en construction à Oued N'ja. Le ballastage de la voie est terminé et l'exploitation sommaire est organisée depuis le 21 février. On exécute des travaux d'aménagement d'eau à Aïn Toto.

Il est employé par le chemin de fer 57 Européens et 301 indigènes ; par les entrepreneurs, 40 Européens 500 indigènes et 500 Allemands prisonniers de guerre.

III. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

Dans le secteur de **Rabat**, on a continué : 1^o la construction de la ligne Christian-Moulay bou Azza ; 2^o la réfection des rames Salé-Fez et Casablanca-Rabat.

Dans le secteur de **Meknès**, on a visité les lignes Meknès-Aïn Djema-Dar Bel Hamri, revu les lignes téléphoniques en ville.

Dans le secteur de **Marrakech**, on a réfectionné : 1^o la rame téléphonique entre Bab Roob et le Central téléphonique de Marrakech ; 2^o les lignes téléphoniques et télégraphiques entre l'entrée du Guéliz et le réduit. On a procédé à la dépose de la ligne téléphonique du Colonel Savy.

Dans le secteur de **Casablanca**, on a continué les travaux de réfection du réseau de Casablanca et de relève de la vieille ligne du Boucheron.

Le Service a assuré la transmission de 2.603.488 mots par T. E., de 542.924 mots par T. S. F. et de 106.023 mots par T. O.

IV. — TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE MAROC ORIENTAL

RÉGION NORD

1 **Oudjda**, au Camp, on a mis en place un nouveau moteur pour l'alimentation en eau ainsi que des buses en ciment pour l'évacuation des eaux de surface. On a construit un caniveau en briques pour l'évacuation des eaux du Dépôt des isolés. De grosses réparations au mur de façade du Dépôt mortuaire à l'Hôpital ont été effectuées.

1 **Taourirt**, le dégagement du bâtiment central de l'Hôpital et de la baraque des sapeurs télégraphistes est achevé ainsi que la salle de bains des officiers.

RÉGION SUD

Poste de Bou Denib. — La construction d'un hangar et de locaux fermés pour la lessiveuse et l'étuve à désinfection est terminée.

Poste de Gourrama. — L'enceinte, les écuries et les locaux divers de la station de monte sont en construction.

TÉLÉGRAPHIE

La réfection du réseau téléphonique de Taourirt est achevée ainsi que le repliement de l'ancienne ligne Drissa-Debdou. On a installé le poste définitif de T. S. F. de Gourrama. On procède au repliement de l'ancienne ligne Taourirt-Mérada.

CHEMINS DE FER

De Zoudj El Beghal à Oudjda (15 klm.). — Le manque de traverses pour voie normale oblige l'ajournement momentané de la dépose de l'ancienne voie et la pose de la nouvelle, seuls travaux restant à exécuter pour la transformation de la voie de 1^m055 en voie de 1^m44.

D'Oudjda à Taza (voie de 0^m60). — La section Oudjda-Guercif, ouverte au service public (voyageurs et bagages) depuis le 15 janvier, est également ouverte au service public marchandises dans les limites compatibles avec les besoins militaires. La section Guercif-M'çoun est ouverte au trafic public depuis le 4 février (voyageurs et bagages).

On a continué la construction du blockhaus de Chreia (klm. 125). La voie est posée et le ballastage achevé jusqu'au klm. 216, un peu au delà de la station d'Aghbal. Les travaux d'infrastructure sont en cours depuis cette dernière station jusqu'au delà du poste de Bou Ladjeraf (klm. 226). Les études définitives sont terminées jusqu'au klm. 230 (gare de Taza).

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

TRIBUNAL DE PAIX DE MARRAKECH

Successions vacantes de :

ANDRIOTIS Dimitrios et
POUDOURIS Georges, sujets
grecs, décédés à Marrakech le
25 février 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
Curateur
des successions vacantes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
D'OUJDJA

EXTRAIT

du « Registre de Commerce »

Dissolution de la Société en
nom collectif Veuve Arsène
NICOLAS et Fils, à Taou-
rirt.

De l'extrait d'un acte reçu
par M^e GALTIER, notaire à
Oran, le 16 mars 1915, déposé
le 29 du même mois au Secrétariat
du Tribunal et inscrit
sous le n^o 6 du Registre du
Commerce, en exécution de
l'art. 38 du Dahir formant
Code de Commerce,

Il résulte que la Société en
nom collectif formée entre
Madame Veuve Arsène NICO-
LAS et M. Edmond BRAIZAT,
commerçants à Taourirt, sous
la raison sociale « Veuve
Arsène NICOLAS et Fils », sui-
vant acte du notaire susnom-
mé en date du 3 avril 1914,
a été déclarée dissoute, et
qu'en conformité de l'acte
constitutif, M. Edmond BRAI-
ZAT continuera pour son
compte personnel le com-
merce de ladite Société.

Pour extrait conforme :

Oudjda, le 29 mars 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
ROLLAND.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

TRAVAUX PUBLICS

AVIS D'ADJUDICATION

Le LUNDI 10 MAI 1915, à
15 heures, il sera procédé, à
la Direction Générale des Tra-
vaux Publics, à Rabat, à
l'adjudication des travaux de

construction de la ROUTE DE
CASABLANCA à MARRAKECH,
Section comprise entre Sidi-
Bou-Othman et l'Oued Ten-
sift,

Dont le détail estimatif
s'élève à la somme de
(559.394 fr.) cinq cent cin-
quante-neuf mille trois cent
quatre-vingt quatorze francs,
non compris une somme à
valoir de (120.606 fr.) cent
vingt mille six cent six francs.

Le cautionnement provisoire,
fixé à (2.500 fr.) deux mille
cinq cents francs, devra être
versé à la Caisse de M. le
Trésorier Payeur Général du
Protectorat ou à celle d'un
des Receveurs des Finances du
Protectorat avant l'adjudica-
tion.

Chaque concurrent devra
présenter :

1^o Un ou plusieurs certifi-
cats de capacité, justifiant son
aptitude à l'exécution des
travaux adjugés ;

2^o Le certificat constatant le
versement du cautionnement
provisoire ;

3^o Une soumission conforme
au modèle indiqué par l'Admi-
nistration.

La soumission sera insérée
seule dans une enveloppe fer-
mée, sur laquelle seront ins-
crits le nom et l'adresse du
soumissionnaire. Cette enve-
loppe sera insérée dans un
pli qui devra contenir, en
outre, les certificats de capa-
cité et de cautionnement pré-
vus ci-dessus.

Ce pli, également fermé,
sera déposé par le soumis-
sionnaire au début de la
séance sur le bureau de l'adju-
dication. Il pourra aussi être
envoyé par la poste, à condi-
tion d'être contenu dans un
autre pli recommandé, avec
une lettre indiquant que les
pièces incluses se rapportent
à l'adjudication.

L'adjudication ne sera déf-
initive qu'après approbation
par l'autorité supérieure.

Les pièces du projet peuvent
être consultées :

A la Direction Générale des
Travaux Publics à Rabat ;

Au Bureau du Service des
Travaux Publics à Casablanca ;

Au Bureau du Service des
Travaux Publics à Marrakech.

<p>SOUSSION</p> <p>Je soussigné demeurant à</p> <p>Après avoir pris connaissance des pièces du projet de</p>	<p>construction de la Route de Casablanca à Mazagan, entre Sidi-Bou-Othman et l'Oued Tensift, dont le détail estimatif s'élève à la somme de (559.394 fr.) <i>cinq cent cinquante-neuf mille trois cent</i></p>	<p><i>quatre-vingt quatorze francs</i>, non compris la somme à valoir, me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément au devis, et suivant les prix du bordereau, sur lesquels je consens un</p>	<p>rabais de (indiquer le rabais en toutes lettres) pour cent.</p> <p>Fait à le</p> <p style="text-align: right;">(Signature.)</p>
---	---	---	--

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
: : *sur demande* : :

GUIGNARD & C^{ie}

Avenue de Casablanca
: : Près le Palmarium : :
: : **RABAT** : :

Banque d'Etat du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : **TANGER**

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,
Mazagan, Mogador, Oudjda,
Rabat, Saffi

J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, Laines, Grins,
Peaux, Vieux métaux, etc...

*Se rend sur les lieux
et sur demande*

Adresse: Boîte postale 409

CASABLANCA

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

Siège Social : **ALGER** - *Siège central* : **PARIS, 43, Rue Cambon**
54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

COFFRES-FORTS FICHET

La Maison FICHET, de Paris, a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'un contre-maître de la Maison sera de passage à Rabat dans le courant d'Avril et qu'il se tiendra à la disposition du public pour tous montages, réparations, ouvertures, etc.

Demander le Catalogue de la Maison

J. ROBIC, Agent à Rabat

GAZ THERMOLUX

pour ECLAIRAGE et CUISINE

Le plus économique à 0.25 le mètre cube

Extincteur à mousse "LE PARFAIT"

Adopté par les Marines

Française, Anglaise et Allemande

DÉSINFECTANT L'ANIOS

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus énergique, le moins cher

NOTTÈGHEM & C^{IE}

S'adresser F. PARADIS, boîte 191

CASABLANCA

G. COUGOULE DEVERGNE

Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

Menuiserie - Charpentes

Escaliers

ATELIER MECANIQUE

21, Route de Casablanca

RABAT

